

Bertrand Nouailles  
Président de l'APPEP Auvergne  
[Bertrand.Nouailles@ac-clermont.fr](mailto:Bertrand.Nouailles@ac-clermont.fr)  
04 73 92 02 96

Division des Examens et Concours  
Anne-Catherine Harnois  
Alexandre Parabère  
Marie-Laure Numa, IA-IPR de philosophie

Objet : Organisation des épreuves de philosophie du baccalauréat 2022,

Madame Harnois, Madame Numa, M. Parabère,

Les épreuves de philosophie du baccalauréat 2022 sont pour certaines imminentes (HLP), et pour d'autres relativement proches (écrits du mois de juin, Grand Oral). Les professeurs de philosophie de l'Académie restent encore inquiets sur un certain nombre de points – inquiétude qui a été loin d'être levée avec la session de l'année dernière. Or nous allons de nouveau être très sollicités dans la correction de nombreuses épreuves.

Nous nous interrogeons tout d'abord sur l'organisation de l'épreuve Humanité, Littérature, Philosophie. Combien de copies les correcteurs seront-ils amenés à corriger ? Quel délai de correction leur sera-t-il laissé ? Comment vont s'organiser les commissions d'entente et d'harmonisation qui sont à nos yeux essentielles pour que les notes soient des notes collégiales ayant une valeur d'examen ? Nous réaffirmons notre désir que ces commissions s'effectuent dans un espace physique réel.

Concernant l'épreuve de philosophie du mois de juin, ce sont les mêmes questions qui reviennent. Surtout, nous réclamons fortement et fermement des délais de correction qui nous laissent accomplir sereinement notre travail. Nous rappelons qu'il n'est pas acceptable que soient comptées dans ces jours de correction les samedis et les dimanches. Aussi, nous laisser moins de 10 jours pour corriger une grosse centaine de copies, et cela dans des conditions dégradées de correction avec la dématérialisation des copies, nous apparaît-il comme une grave dégradation de nos conditions de travail, déjà très fortement altérées par la réforme du lycée. C'est surtout le témoignage d'une méconnaissance totale de ce qu'est le travail réel et effectif de correction d'une copie de philosophie du baccalauréat.

Nous avons compris que le logiciel de dématérialisation des copies, Santorin, va être reconduit – dispositif imposé d'en haut que nous n'avons jamais réclamé. Néanmoins, quelles améliorations vont être apportées cette année ? Avons-nous l'assurance qu'aucune « surveillance » des correcteurs ne sera mise en place, que les correcteurs garderont le contrôle de leur note durant tout le processus, sans qu'une autorité de tutelle (rectorat, inspection) ne modifie des notes sans qu'ils en soient avertis ? Pourrons-nous corriger hors ligne sans que cela occasionne des messages de « surveillance » de la part du rectorat ? Surtout, des consignes claires seront-elles données aux chefs d'établissement pour laisser les correcteurs photocopier les copies dans leur lycée s'ils en éprouvent le besoin ? Nous restons très méfiants vis-à-vis de ce système de dématérialisation, qui

n'a pas fait ses preuves et dont nous ne voyons que trop bien les perspectives délétères qu'il ouvre.

Parmi celles-ci, il y a bien sûr la tentation de ne plus convoquer « en présentiel » les collègues pour les réunions d'entente et d'harmonisation. Nous réaffirmons notre attachement à ces réunions, qui nous permettent de nous voir et d'échanger entre nous de façon beaucoup plus fluide et efficace que si chacun était derrière un écran.

Un autre point délicat est l'articulation des corrections des copies de l'épreuve universelle avec le Grand Oral. Nous trouvons préjudiciable pour les candidats d'HLP qu'ils n'aient pas devant eux un jury composé d'un professeur de littérature ET d'un professeur de philosophie. Comment comptez-vous cette année organiser la composition des jurys ? Avez-vous une idée du nombre de professeurs de philosophie qui seront convoqués ? Les enlevez-vous du vivier des correcteurs de l'épreuve écrite, au risque de surcharger les paquets ; ou bien les comptez-vous : mais alors comment tenir compte cette fois-ci de la surcharge de travail produite par les corrections de l'épreuve écrite et les oraux ?

Concernant enfin la fin du baccalauréat, nous avons eu, l'année dernière, la désagréable surprise de constater que les jurys du baccalauréat sont devenus davantage des chambres d'enregistrement que de véritables jurys. Parfois ils n'étaient composés que de deux, ou trois collègues. Cela nous paraît être une atteinte quant au droit de tous les candidats d'être traités dans les mêmes conditions. De même, qu'en est-il de l'organisation des oraux de rattrapage ? Combien de collègues seront concernés ? Comment améliorer la remontée des informations en amont pour que des collègues ne se déplacent pas alors qu'aucun candidat n'a choisi comme épreuve de rattrapage la philosophie ?

Ce dernier point touche du reste un dernier problème rencontré l'année dernière et qui avait mis en difficulté de nombreux collègues : les convocations. Beaucoup ont été reçues de façon très tardive : vous comprendrez aisément alors les difficultés que certains ont rencontrées, par exemple pour trouver une manière de garder au dernier moment des enfants en bas-âge.

En m'excusant par avance si l'envoi de ce courrier ne suit pas la procédure hiérarchique en vigueur, j'espère que vous saurez répondre à nos inquiétudes légitimes.

Mesdames, Monsieur, je vous prie de croire en notre attachement vigoureux pour un baccalauréat qui conserve toute sa valeur institutionnelle et symbolique.

Bertrand Nouailles



PS : En pièce jointe, le rapport de l'APPEP sur le baccalauréat 2021.